



Paris, le 6 mars 2026

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les artisans bouchers-charcutiers se félicitent de l'accord sur la protection des dénominations de la viande !

Depuis de nombreuses années, la Confédération Française de la Boucherie, Boucherie-Charcuterie, Traiteurs (CFBCT) dénonce avec force l'usurpation inadmissible des dénominations propres à la viande – comme le mot « steak » – pour qualifier des produits à base de protéines végétales, bien souvent ultra-transformés.

L'accord conclu jeudi 5 mars 2026, en trilogue sur la révision ciblée du règlement OCM, est une victoire historique pour l'ensemble des professionnels de la filière viande française et les 18 000 artisans bouchers-charcutiers qui sont, chaque jour, au contact direct de millions de consommateurs.

Jean-François Guihard, président de la CFBCT tient à saluer le travail et la mobilisation des députés européens pour que cesse enfin cette usurpation d'identité à des fins purement marketing. Il remercie plus particulièrement la députée Céline Imart qui a joué un rôle décisif.

Alors que la France a inscrit « les savoir-faire de la découpe bouchère à la française » à son patrimoine culturel immatériel, comment aurait-on pu continuer d'accepter qu'un produit à base de soja ultra-transformé soit appelé « steak » ?

Aux côtés des interprofessions, la CFBCT suivra toutefois avec la plus grande attention la suite du processus au sein des instances européennes.

Plus que jamais, les artisans bouchers-charcutiers ne lâchent pas le « steak » !

A propos de la CFBCT - Fondée en 1894, la CFBCT est l'organisation professionnelle des bouchers, bouchers-charcutiers, traiteurs. Au service des artisans, elle s'attache à mener des actions collectives valorisant la profession et à représenter et défendre le métier. Sa mission principale est d'aider la profession qu'elle représente à s'inscrire durablement dans les habitudes de consommation des Français et dans l'économie du pays. Le secteur de la Boucherie-charcuterie représente un chiffre d'affaires de 8 milliards d'euros et compte 80 000 personnes (chefs d'entreprise, conjoints, aides familiaux, salariés, apprentis). Dans 18 000 entreprises, des artisans bouchers-charcutiers exercent avec passion un métier au savoir-faire unique.